



Mairie de Fère en Tardenois
11 place Aristide Briand
02130 Fère-en-Tardenois

☎ 03.23.82.20.44

☎ 03:23:82:02:12

Carte d'identité

⚠ Le dépôt ET le retrait de la carte d'identité se font UNIQUEMENT sur rendez-vous, la présence du demandeur (y compris mineur) est obligatoire.

DATE :

HEURE :

En cas d'imprévu ou de retard, merci de prévenir la Mairie.

Le jour du rendez-vous, le demandeur devra être en possession de tous les documents demandés. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Vous avez désormais la possibilité d'établir une "Pré-demande de Carte d'identité" en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr/>

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous présenter personnellement en mairie pour déposer votre demande.

- Pour utiliser ce télé-service, créez votre compte en quelques minutes puis saisissez les informations dans "Pré-demande de Carte d'identité" en ligne. (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande)
- Après la saisie des informations, imprimez le document avec le QR Code ou relevez le numéro de la "Pré-demande de Carte d'identité" : Ils sont indispensables à la mairie.

- 1. photographie d'identité en couleur récente de format 3,5 x 4,5 cm de face et tête nue, sur fond clair, neutre et uni. **PHOTOGRAPHIE DIFFÉRENTE DE LA PIÈCE ACTUELLE (carte d'identité ou passeport) présentée le jour de la demande.**
- 1. justificatif de domicile de moins d'1 an à votre nom : **ORIGINAL + photocopie**
En cas d'hébergement au domicile d'un tiers, y compris des parents, présenter les documents suivants :
 - Une pièce justificative du domicile de la personne qui vous héberge
 - La copie recto-verso de la carte d'identité de la personne qui vous héberge
 - Une attestation sur l'honneur précisant la date de début de l'hébergement
- Carte nationale d'identité (périmée depuis moins de 5 ans) à renouveler : **ORIGINAL + photocopie.**
- Passeport biométrique ou électronique (mot passeport sur la couverture) valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Rapporter votre numéro de pré-demande (ou imprimez le récapitulatif) effectuée sur le site de l'ANTS, ou le formulaire serfa n°12109*02 (que vous pouvez présenter après l'avoir rempli en ligne et imprimé).
- Connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance des parents pour compléter le formulaire de demande de carte d'identité.
- En cas de non présentation d'un titre d'identité sécurisé, carte d'identité plastifiée ou passeport biométrique ou électronique (mot passeport sur la couverture) : **Copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois**
 - *Né(e) en France, ou en Métropole* : à la mairie de votre lieu de naissance.
 - *Né(e) dans un département ou un territoire d'outre-mer* : à la mairie de votre lieu de naissance ou au Ministère de L'outre-mer - Service d'État-civil - 27, rue Daudinot - 75700 Paris.
 - *Né(e) à l'étranger* : au Ministère des Affaires Étrangères - 11, rue Maison Blanche - 40941 Nantes Cedex 9 ou <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/etat-civil/demande.html>
- Si 1^{ère} inscription d'un nom d'usage (nom marital ou autre...) : copie intégrale de l'acte de mariage ou acte de naissance de moins de 3 mois avec l'inscription de la mention correspondante.
- Déclaration de PERTE (remplie en Mairie le jour du dépôt de la demande complète) ou de VOL (gendarmerie ou commissariat)
- Un timbre fiscal de 25 € si non présentation de l'ancienne carte d'identité (perte ou vol).
- Livret de famille (si la demande est pour un mineur) : **ORIGINAL + photocopie**
- Si la demande est pour un mineur, en cas de séparation ou de divorce des parents, présenter la décision de justice : **ORIGINAL + photocopie**
- Si la demande concerne le renouvellement d'une carte d'identité dont la date de fin de validité est prolongée de 5 ans : justificatif de voyage avec la date de départ Inscrite (réservation, devis d'agence, attestation de l'organisateur pour un voyage de groupe...).